

qui sont nés de parents justes nous apparaissent presque toujours meilleurs que les autres. C'est une remarque que nous pouvons faire sur une foule de saints personnages, Isaac, Samson, Benjamin, saint Jean-Baptiste, saint Nicolas, saint Dominique et tant d'autres.

Pour la seconde naissance de vos enfants n'oubliez pas qu'à l'occasion du baptême, une grâce accessoire plus ou moins abondante suivant les dispositions des parents peut être conféré. Il est en effet reconnu que l'enfant qui vient de naître n'est encore capable d'aucun acte de vertu, et qu'en conséquence il ne peut rien mériter, qu'il reçoit tout par un don purement gratuit. Mais d'autres peuvent mériter pour lui, d'une certaine façon, quelque augmentation de grâce accidentelle, en dehors de celle qui a été strictement promise. Lors donc que vous voudrez faire administrer le sacrement de baptême à votre enfant, ayez soin, vous et son père, de vous affermir dans la foi, d'être tous deux en état de grâce, et de demeurer en prière autant que vous le pouvez. Si vous agissez dans le but d'obtenir les bénédictions de Dieu pour un être qui vous est si cher, vous n'entourerez pas de pompes son baptême ; vous ne prodiguerez ni la soie, ni l'or, ni le velours, ni les riches mantelets, ni les ornements de toute sorte ; vous ne chercherez pas à réunir autour du nouveau-né un grand nombre de parents ou de soi-disants amis, coupables d'une foule de péchés. Vous enverrez votre enfant à l'église, couvert de vêtements simples, accompagné de gens pieux et remplis de foi, de manière à ce que la cérémonie ait un caractère plus sérieux et qu'il en résulte une plus grande quantité de grâces.

Quand votre enfant commencera à grandir, dirigez-le dans sa toilette et dans ses goûts ; c'est ainsi que vous commencerez à lui enseigner l'usage de sa propre volonté. Si dès le principe vous lui donnez pour habitude de porter des étoffes riches et brillantes, des